



HERBIGNAC

**DELIBERATION du CONSEIL d'ADMINISTRATION**

**Séance du 12 février 2025**

Le 12 février 2025, le Conseil d'Administration légalement convoqué le 4 février 2025, s'est réuni au C.C.A.S. sous la présidence de Mme Christelle CHASSÉ

**Etaient présents** : Mme Christelle CHASSÉ, Mme Marie-Hélène ANGER, Mme Marie-Renée BIZET, Mme Françoise CHAMPION, Mme Nadine CHÉNÉ, Mme Françoise MARCHAND, M. Robert ACQUITTER, M. Philippe GILLET, M. Pierre TENDRON, M. Christian ROUX et M. Pierre-Luc PHILIPPE

**Absent** : /

\*\*\*\*\*

**Objet** : UDAF - Information et soutien au budget familial – renouvellement du partenariat

En 2024, un partenariat a été conclu avec l'UDAF proposant de l'information et du soutien au budget familial aux herbignacais. A l'issue de la convention, il est proposé de renouveler ce partenariat pour 6 mois. Un bilan sera fait pour envisager une reconduction. Le coût est de 2 100 € pour 6 permanences.

Après étude du dossier, le Conseil d'administration décide de renouveler ce partenariat pour 6 mois et autorise Madame la Présidente à signer la convention.

Décision à l'unanimité

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de NANTES dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou sa notification.

Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'autorité territoriale dans les mêmes conditions de délai. Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse (l'absence de réponse au terme de deux mois vaut décision implicite de rejet).

La Présidente,

Christelle CHASSE

